

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 avril 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (19h55)
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
Mme.	Hugette Saucier	Mairesse	Preïssac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Félix Labrecque	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécession
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Jacques Riopel	Préfet.
----	----------------	---------

035-04-2011 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 mars 2011.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 6 avril 2011.
5. Rencontre avec les représentants de la Commission Scolaire Harricana – Projet d'agrandissement de la Forêt d'Enseignement et de Recherche Harricana.
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
7. Correspondance.
8. Administration :
 - 8.1 Caisse Desjardins d'Amos – Ouverture d'un compte.
 - 8.2 Bureau des Véhicules Automobiles – Accès pour personnes handicapées – Suivi.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Pacte Rural :
 - 9.1.1 Rapport 2009-2010 - Adoption.
 - 9.1.2 Plan de travail actualisé 2010-2011 – Adoption.
10. Municipalités :
 - 10.1 Municipalité de Barraute :
 - 10.1.1 Fonds soutien aux territoires en difficulté – Volet V – Achat d'un camion citerne.
 - 10.1.2 Appui à l'entreprise 9229-3562 Québec Inc. – MDEIE.
11. TNO :
 - 11.1 Règlement # 116 sur les brûlages extérieurs – Adoption.
 - 11.2 Ministère des Transports – Entretien du réseau routier – Reddition de comptes 2010.
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport 2009-2010 – Adoption.
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Prix Leadership Municipal 2011 – Présentation du projet « d'Amour et d'Eau Pure ».
 - 15.2 Visite du Poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
 - 17.1 Activités et représentations du préfet du 10 mars au 13 avril 2011.

18. Aménagement :
 - 18.1 Plans et règlements d'urbanisme des municipalités :
 - 18.1.1 Production d'un guide pour les plans d'urbanisme – Offre de services.
 - 18.1.2 Production de modèles de règlements d'urbanisme – Offre de services.
 - 18.1.3 Guide pour les plans d'urbanisme - Répartition des coûts aux municipalités.
 - 18.1.4 Modèles de règlements d'urbanisme – Répartition des coûts aux municipalités.
 - 18.2 Gestion des matières résiduelles :
 - 18.2.1 Cueillette des technologies de l'information et des communications (TIC).
 - 18.2.2 Plateforme de compostage – Résolution de la ville d'Amos.
19. Ajournement de l'assemblée.
20. Réouverture de l'assemblée.
21. Demande à portée collective (article 59) – Audition de la CPTAQ – Nomination de représentants pour négociation.
22. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

036-04-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 mars 2011.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 AVRIL 2011 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires qu'il n'y a pas eue de réunion du Comité Administratif le 6 avril dernier faute de quorum. Les membres du Comité Administratif ont toutefois discuté entre eux de sujets d'actualité pour la MRC d'Abitibi.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE HARRICANA :

Les représentants de la Commission Scolaire Harricana sont :

- M. Michel Gagnon, président;
- M. Marc Gosselin, directeur des Ressources éducatives, Secteur des adultes et de la Formation continue;
- M. David Simard, directeur adjoint au Pavillon Foresterie.

Les représentants de la Commission Scolaire Harricana présentent aux maires le projet de demande d'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana présenté au Ministère des Ressources Naturelles et de la faune pour lequel elle souhaite un appui de la MRC d'Abitibi.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

037-04-2011 **COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE HARRICANA – APPUI :**

ATTENDU que la Commission Scolaire Harricana est gestionnaire d'une Forêt d'enseignement et de recherche depuis plus de 35 ans;

ATTENDU que la superficie de la Forêt d'enseignement et de recherche actuelle est de 3 028 ha et ne permet plus de répondre à la mission du Centre de formation Harricana;

ATTENDU que la Commission Scolaire Harricana présente au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune une demande d'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana;

ATTENDU que le nouveau territoire visé, d'une superficie de 10 342 ha, est adjacent à Forêt d'enseignement et de recherche actuelle et représente une petite portion de l'unité d'aménagement 086-51;

ATTENDU que Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, a annoncé l'abolition des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier;

ATTENDU que l'agrandissement du territoire permettrait à la Commission Scolaire Harricana, au cours des prochaines années, d'atteindre plusieurs objectifs, tels :

- Répondre aux besoins de formation dans les programmes :
 - Abattage et façonnage des bois;
 - Conduite de machinerie lourde et voirie forestière;
 - Aménagement de la forêt;
 - Protection et exploitation de territoires fauniques;
 - Travail sylvicole;
 - Abattage manuel et débardage forestier;
 - Formations sur mesure.

- Exporter le modèle de gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche, l'expertise forestière et la qualité de l'aménagement à un plus grand territoire;
- Créer un secteur d'aménagement forestier intensif et intégré des ressources impliquant l'ensemble des intervenants;
- Revaloriser l'image de la foresterie, et plus particulièrement; rassurer la population sur les impacts des interventions forestières sur le milieu;
- Promouvoir le développement de la recherche forestière appliquée en région;
- Conserver l'expertise des employés de la Corporation Forêt et Recherche Harricana ainsi que du personnel du Centre de formation Harricana et leur donner une perspective d'emploi intéressante;

ATTENDU que la gestion forestière de ce territoire se ferait en accord avec les principes de la convention d'aménagement présentement en vigueur sur le territoire de la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana et en conformité avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'appuyer la Commission Scolaire Harricana dans sa demande d'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana auprès du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Madame Amélie Mercier, conseillère municipale à la ville d'Amos, prend la parole pour expliquer la démarche ayant mené à l'adoption de la résolution numéro 2011-110 de la ville d'Amos le 4 avril dernier, par laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Amos a opté pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques de préférence à tout autre mode de traitement et par laquelle elle incite également la MRC à prendre une décision compatible avec ce choix.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC de Papineau :

La MRC de Papineau souhaite un appui à sa résolution numéro 2011-03-070 par laquelle elle demande à la Société de l'Assurance automobile du Québec de revoir la définition de véhicule lourd versus véhicule agricole.

MRC des Collines-de-l'Ouataouais :

La MRC des Collines-de-l'Ouataouais souhaite un appui à sa résolution numéro 10-08-255 par laquelle elle demande que soit permis aux municipalités d'adopter une réglementation pour limiter les heures d'opération ou d'exploitation des carrières et sablières.

Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

La CRÉ nous transmet le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue qu'elle a adopté le 6 janvier dernier. La CRÉ nous demande de lui faire connaître les orientations du PRDIRT pour lesquelles nous souhaiterions que des actions soient menées au cours des deux prochaines années.

* Les maires sont invités à en prendre connaissance et à transmettre leurs commentaires à la MRC d'Abitibi d'ici le mois de juin 2011.

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

- La CRÉ nous transmet copie d'une lettre qu'elle faisait parvenir à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, et par laquelle elle lui demande que les sommes d'argent non utilisées en 2010-2011 dans le cadre du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource soient reportées au budget 2011-2012 compte tenu que la non utilisation de ces sommes d'argent est due à la date butoir du 31 mars qui ne tient pas compte des contraintes hivernales que doivent affronter les promoteurs rendant difficile, voire même impossible de compléter tous les travaux au 31 mars.
- Nous recevons un chèque au montant de 91 880\$ correspondant au dernier versement prévu à l'entente 2010-2011 du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

- La CRÉ nous transmet copie d'une résolution qu'elle faisait parvenir à Mme. Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, relativement au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et par laquelle elle demande :
 - De permettre de financer, à partir des sommes résiduelles des programmations 2009-2010 et 2010-2011 les dépenses réalisées jusqu'au 31 juillet 2011 en raison de l'annonce tardive des sommes disponibles;
 - De reconduire ce programme au minimum jusqu'au 31 mars 2013 et d'en confier la gestion directement aux MRC.

Accusés réception:

2011-03-25	Mme. Nicole Ménard, Ministre Tourisme	Résolution # 028-03-2011 Fonds de développement touristique – Demande de données statistiques par territoire de MRC.
2011-03-25	M. Robert Lafrenière, Sous-ministre Sécurité Publique	Résolution # 095-10-2010 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –vs- Primes d'assurances des citoyens. De plus, le ministère continue ses démarches visant à obtenir auprès des assureurs une prime juste et équitable pour l'ensemble des citoyens des MRC qui ont adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

038-04-2011 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – VÉHICULE LOURD –VS- VÉHICULE AGRICOLE :**

ATTENDU que depuis le premier janvier 2011, une nouvelle définition de véhicule lourd qui repose sur le poids nominal brut du véhicule (4 500kg ou plus) plutôt que sur la masse nette (plus de 3 000kg) est en vigueur à la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU que cette nouvelle définition affecte des entreprises privées et des coopératives d'utilisation de matériel agricole;

ATTENDU que cette décision de la Société de l'Assurance Automobile du Québec engendrera des coûts considérables pour ces entreprises en obligeant, entre autres, des escortes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la MRC des Basques et de demander à la Société de l'Assurance Automobile du Québec de revoir la définition de véhicule lourd versus véhicule agricole.

ADOPTÉE

039-04-2011 **OUVERTURE D'UN COMPTE À LA CAISSE DESJARDINS D'AMOS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'autoriser l'ouverture d'un compte à la Caisse Desjardins d'Amos et que les signataires autorisés soient les personnes suivantes :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Michel Roy, secrétaire-trésorier et directeur général;
- Mme. Doris Jubinville, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES – ACCÈS POUR PERSONNES HANDICAPÉES :

Lors de l'Assemblée Générale des maires du mois de février dernier, Monsieur Luc Pomerleau, maire de la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier, a porté à l'attention des maires que des citoyens lui avait fait part que le Bureau des Véhicules Automobiles n'était pas accessible pour les personnes à mobilité réduite et qu'elles devaient donc se rendre à l'extérieur pour effectuer leurs transactions.

Il avait alors été convenu qu'une vérification soit faite à savoir si certains programmes de subvention pourraient être disponibles. Après vérification, le Bureau des Véhicules Automobiles n'est pas admissible à un programme de subvention.

Des démarches ont également été faites auprès de la firme d'architectes Trame pour obtenir une offre de services et une rencontre est prévue dans les semaines à venir.

Ce sujet reviendra donc à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires lors d'une rencontre ultérieure.

- 040-04-2011 **PACTE RURAL – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d’adopter le rapport annuel d’activités 2010 pour le Pacte Rural.
- ADOPTÉE
- 041-04-2011 **PACTE RURAL – PLAN DE TRAVAIL ACTUALISÉ 2010 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d’adopter le Plan de travail actualisé 2010 pour le Pacte Rural et de le déposer au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire dans le cadre de la Politique Nationale de la Ruralité.
- ADOPTÉE
- 042-04-2011 **MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE – ACQUISITION D’UN CAMION CITERNE – « VOLET V » DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – APPUI :**
- ATTENDU** que la municipalité de Barraute présente une demande d’aide financière dans le cadre du programme du Fonds de soutien aux territoires en difficulté « Volet V » pour faire l’acquisition d’un camion citerne d’une capacité de 15 000 litres qui servira à desservir les territoires défavorisés du Secteur des Côteaux (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt), le TNO Lac-Despinassy ainsi que le secteur rural de Barraute;
- ATTENDU** que cette action est prévue au Plan de mise en œuvre de Barraute (action 16) mais que la municipalité de Barraute n’a pas les disponibilités financières pour faire seule l’acquisition de ce nouvel équipement puisqu’elle vient de faire l’acquisition d’un camion autopompe de 800 gallons équipé d’un système de mousse au coût de 325 900,00\$;
- ATTENDU** que les municipalités concernées ont pris connaissance du projet, ainsi que des implications financières du milieu pour son financement et ont appuyé par résolution la demande de la municipalité de Barraute;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’appuyer la demande d’aide financière déposée par la municipalité de Barraute dans le cadre du programme du Fonds de soutien aux territoires en difficulté « Volet V » pour faire l’acquisition d’un camion citerne d’une capacité de 15 000 litres, et de recommander son acceptation auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire.
- ADOPTÉE
- 043-04-2011 **CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – ENTREPRISE 9229-3562 QUÉBEC INC. – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L’INNOVATION ET DE L’EXPORTATION – APPUI :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d’appuyer la demande de l’entreprise 9229-3562 Québec Inc. de 600 000\$ auprès du Ministère du Développement Économique de l’Innovation et de l’Exportation (MDEIE) afin d’aider ladite entreprise dans la réalisation de son projet de relance d’entreprise.
- ADOPTÉE
- 044-04-2011 **RÈGLEMENT SUR LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS (INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX) POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d’adopter le règlement numéro 116 « Concernant les brûlages extérieurs (interdiction de faire des feux) pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy ».
- ADOPTÉE

045-04-2011 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY – REDDITION DE COMPTES 2010 :**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 101 523\$ aux TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy, pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2010;

ATTENDU que les compensations distribuées aux TNO visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l’Annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les territoires des TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu’un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la MRC d’Abitibi, pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy informe le Ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe aux TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local pour l’exercice 2010.

ADOPTÉE

046-04-2011 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2009-2010 – ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d’adopter le rapport annuel 2009-2010 pour l’année 1 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

047-04-2011 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PRIX DU LEADERSHIP MUNICIPAL 2011 – PROJET PROMOTIONNEL « D’AMOUR ET D’EAU PURE » :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de soumettre la candidature du projet promotionnel « d’Amour et d’Eau Pure » dans le cadre du Prix Leadership Municipal 2011 de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

VISITE DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC D’ABITIBI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, vérifie l’intérêt des maires à visiter le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d’Abitibi. Cette visite pourrait se dérouler au cours du mois de juin prochain.

Compte tenu de l’intérêt des maires, Monsieur Roy fera le nécessaire pour organiser cette visite.

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Municipalité de Landrienne – Travaux effectués pour le Ministère des Transports :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, informe les maires que le dossier litigieux entre le Ministère des Transports et la municipalité de Landrienne relativement à des travaux effectués par la municipalité pour le compte du ministère s’est finalement réglé.

Monsieur Lemieux remercie également les maires pour leur soutien moral dans ce dossier.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport des activités et représentations du préfet pour la période du 13 mars au 13 avril 2011.

PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS – OFFRES DE SERVICES ET RÉPARTITION DES COÛTS :

Tel qu'entendu lors de l'Assemblée Générale du mois de mars dernier, Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, a demandé des offres de services à la firme AECOM pour la production :

- D'un guide pour les plans d'urbanisme des municipalités rurales;
- De modèles pour les règlements d'urbanisme pour les municipalités rurales et les TNO.

Monsieur Grenier invite donc les maires à prendre connaissances des deux (2) offres de services lesquelles présentent les prix et les conditions de réalisation.

Suite au dépôt de ces offres de services, Monsieur Grenier présente aux maires quatre (4) scénarios de répartition des coûts :

- Selon la richesse foncière uniformisée;
- En parts égales;
- Selon la population;
- En imposant un montant de base de 500,00\$ par municipalité en en répartissant le solde selon la richesse foncière uniformisée.

Suite à cette présentation, les résolutions suivantes sont adoptées.

048-04-2011 **OFFRE DE SERVICES POUR LA PRODUCTION D'UN GUIDE POUR LES PLANS D'URBANISME – ACHAT REGROUPE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de retenir l'offre de services de la firme AECOM pour la production de guide pour les plans d'urbanisme des municipalités rurales de la MRC d'Abitibi au montant de 24 608,00\$ et d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général à signer les documents requis.

ADOPTÉE

049-04-2011 **OFFRE DE SERVICES POUR LA PRODUCTION DE MODÈLES DE RÈGLEMENTS D'URBANISME – ACHAT REGROUPE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de retenir l'offre de services de la firme AECOM pour la production de modèles de règlements de zonage pour les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi ainsi que pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy au montant de 24 835,00\$ et d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général à signer les documents requis.

ADOPTÉE

050-04-2011 **ACHAT REGROUPE – PRODUCTION D'UN GUIDE POUR LES PLANS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS RURALES – RÉPARTITION DES COÛTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la répartition des coûts pour l'achat regroupé pour faire produire un guide pour les plans d'urbanisme des municipalités rurales soit faite selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

ADOPTÉE

051-04-2011 **ACHAT REGROUPE – PRODUCTION DE MODÈLES DE RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR LES MUNICIPALITÉS RURALES ET LES TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY – RÉPARTITION DES COÛTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la répartition des coûts pour l'achat regroupé pour faire produire des modèles de règlements d'urbanisme pour les municipalités rurales et les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soit faite selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CUEILLETTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC) :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance d'une publicité annonçant qu'une grande collecte de matériel électronique et informatique se tiendra sur le territoire de la MRC d'Abitibi du premier au 31 mai prochain. Les points de chutes seront les suivants :

- Imprimerie Harricana - 361, 1^{ière} Avenue Est, Amos;
- ABI recyclage spécialisé - 61, Route 397, La Morandière;
- Écocentre de la municipalité de Barraute (pour les citoyens de Barraute seulement).

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – TECHNOLOGIES DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – DÉCISION DE LA VILLE D'AMOS :

Les maires sont invités à prendre connaissance de la résolution numéro 2011-110 de la ville d'Amos par laquelle elle avise la MRC de son choix d'opter pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques, et ce, de préférence à tout autre mode de traitement et incite la MRC à prendre une décision compatible avec ce choix.

Les maires émettent leurs opinions sur les alternatives qui étaient à l'étude par le Comité de la MRC.

Bien que les maires considèrent que le choix d'une plateforme de compostage représente l'alternative la moins coûteuse, ils déplorent que la ville d'Amos ait pris cette décision de façon unilatérale avant même les recommandations du Comité qui travaillait sur le dossier.

Suite aux discussions, il est convenu d'abolir le Comité et les résolutions suivantes sont adoptées.

052-04-2011

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ORIENTATION :

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2010, le rapport de consultation du Comité d'analyse sur le choix de la technologie de valorisation des matières organiques a été soumis auprès des municipalités de la MRC d'Abitibi pour consultation;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre régulière du Comité Administratif de la MRC du 29 novembre 2010, il a été décidé de suspendre le choix de la technologie de valorisation des matières organiques et de former un Comité stratégique afin de préparer un plan de travail sur la consultation (résolution # CA-222-11-2010);

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé que le mandat du Comité stratégique soit de (résolution # 142-12-2010) :

- Préciser les étapes de réalisation des deux (2) alternatives proposées :
 - Plateforme de compostage;
 - Centrale de valorisation énergétique.
- De réaliser une consultation (municipalités et citoyens).

CONSIDÉRANT que le Comité stratégique s'est réuni à deux (2) reprises et que son analyse n'est pas complétée;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la ville d'Amos par sa résolution numéro 2011-110 a avisé la MRC d'Abitibi qu'elle optait pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques et qu'elle incitait la MRC à prendre une décision compatible avec ce choix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu :

- De retenir l'orientation de l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques;
- De dissoudre le Comité stratégique.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION :

CONSIDÉRANT que l'orientation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 concernant les matières organiques vise clairement l'atteinte de 60% de récupération d'ici 2015 et l'interdiction d'enfouissement de ces matières avant 2020;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée Générale des maires a décidé de poursuivre les études et les analyses pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques (résolution # 052-04-2011);

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme d'aide financière au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction de plateforme de compostage, soit le « Programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation et compostage »;

CONSIDÉRANT que la disponibilité financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation et compostage est limitée;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide couvre :

- Les frais liés directement à la construction (50% des coûts);
- Les frais liés à la réalisation des études (33% des coûts);
- L'achat de bacs roulants (33% des coûts);
- Autres à préciser.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier et unanimement résolu de mandater le Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi pour compléter et présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation et compostage » auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de construire et de mettre en opération une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 22h20, Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat ainsi que Madame la conseillère de comté Huguette Saucier quittent la séance.

Ces absences n'affectent toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 22h20.

ADOPTÉE

055-04-2011 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 22h55, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Félix Labrecque	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

056-04-2011 **DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59) – AUDITION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour représenter les municipalités de la MRC d'Abitibi visées par la demande à portée collective (article 59) lors de la tenue de l'audition de la Commission de protection du territoire agricole et notamment, pour négocier les paramètres d'implantation résidentielle pour les secteurs correspondant aux affectations agroforestière et forestière au schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi.

- M. René Martineau, maire de La Motte et préfet suppléant;
- M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville;
- M. Richard Michaud, directeur général de Saint-Félix-de-Dalquier;
- Mme. Josée Banville, directrice du Service d'Urbanisme de la ville d'Amos.

ADOPTÉE

057-04-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 23h00.

ADOPTÉE

René Martineau,
Préfet suppléant.

Michel Roy,
Directeur général.